

EDITO

La police nous protège, mais qui nous protège de la police ?

Cette fin d'hiver et ce printemps 2016 ont comme un avant-goût de ce qui pourrait se passer en 2017. La loi El Khomri a déclenché un mouvement social de grande ampleur touchant le privé comme le public, toutes les catégories d'emploi et toutes les générations de travailleurs en France. Après un passage en force à l'Assemblée nationale, le texte, toujours contesté, est discuté au sénat depuis le 13 juin.



Image : Lucile Nabonnand

Pendant ce temps-là, dans la rue, les manifestants affrontent tranquillement les forces de l'ordre. Le combat n'est pas égal bien sûr et même si l'état s'arroge le droit d'user du monopole de la légitime violence, le mouvement ne faiblit pas !

Depuis le 9 mars 2016, la police a procédé à l'arrestation d'environ 1500 personnes, a saccagé les locaux syndicaux de la CNT à Lille, a effectué des tirs tendus de grenades sur le camion de Solidaires 13, a mis en examen de façon arbitraire un militant syndical de Rennes, a interdit l'accès à certains quartiers pour plusieurs militants de Rennes également, a

littéralement utilisé des « armes de guerre » pour mettre fin à la liberté de se rassembler, de manifester et de s'exprimer et a usé de la violence la plus banale pour mettre tout simplement fin au mouvement. Au lendemain de la mobilisation massive du 14 juin, Cazeneuve et Valls tentent d'interdire les manifestations si la préservation « des biens et des personnes » ne peuvent être « garanties ».

Malgré tout cet arsenal de violences déployé, l'engagement des manifestants reste intact, la mise en place de solidarités a vu le jour. Cela démontre aussi que notre liberté de parole perd de plus en plus de terrain face à des gouvernants dépassés par leur médiocrité et usant de méthode qui nous ramènent à celles de Maurice Papon et de la chienlit gaulliste.

Alors hier comme demain :

CONTRE LA LOI TRAVAIL CONTRE LA REGRESSION SOCIALE (etc) GREVE GENERALE

INFO TRÈS FRAICHE : la Cour d'Appel de la Chambre Sociale de Nancy a bien donné raison à tous les EVS (à l'exception d'un dossier) qui avaient porté plainte pour défaut de formation (etc). Les plaignantEs étaient accompagnéEs et soutenuEs par l'intersyndicale précarité (SUD Éducation, CGT éduc'action).

Les indemnités d'un plaignant sont conséquentes (près de 12 000€), on peut espérer qu'il va en être de même pour les autres dossiers.

C'est donc une énorme victoire pour nos camarades précaires !

Reste à savoir si le rectorat de Nancy-Metz se pourvoiera en cassation. Plus d'infos dans notre prochain numéro.

« La jeunesse n'est pas que désespérée,
il y en a une aussi qui veut bosser »

Emmanuel Macron

Éducation SUD

Lorraine

Info

BULLETIN LOCAL D'INFORMATION SYNDICALE

Numéro 24 - Juillet 2016

ISSN : 2104-1547 - CPPAP : 1016 S 08325

Dir. de la publ. : Roberto Toscano

Editeur : SUD Education Lorraine 4 rue de Phalsbourg 54000 Nancy

Imprimé par SUD Education Lorraine

Périodicité trimestrielle

SOMMAIRE

- p.1 : Édito
p.2 : Avenir des EREA + La cogestion c'est fini
p.3 : « Dans l'intérêt de l'élève » + ...
p.4 : Agenda + Congrès annuel : quelques orientations

PERMANENCES SYNDICALES

Lundi Mercredi Vendredi
de 14h à 17h
4 rue de Phalsbourg - Nancy
Téléphone : 03 83 35 01 48

SUD Éducation Lorraine :
sudeduclor@gmail.com

SUD Éducation 57 :
sudeduc57@gmail.com

SUD Éducation 88 :
sudeduc88@gmail.com

SUD Éducation 54 :
sudeduc54@gmail.com

SUD Éducation 55 :
sudeduc55@gmail.com

Site académique : <http://sudedulor.lautre.net/>

Site fédéral : www.sudeducation.org

Union
syndicale
Solidaires

Avenir des EREA : c'est avec des PE éducatRICES !

Les EREA, établissements régionaux d'enseignement adapté, accueillent le plus souvent des collégienEs et lycéenEs en grande difficulté scolaire et sociale. Ils sont pour la plupart dotés d'un internat éducatif qui se révèle être un outil précieux et performant de prévention du décrochage scolaire et contribue au très fort taux de réussite au CAP dans ces établissements.

L'internat éducatif offre en effet un environnement sécurisant et durable en lien étroit avec la classe. Cela nécessite des personnels formés. Ce sont principalement des professeurEs des écoles spécialisées qui assurent ces missions éducatives et pédagogiques au sein des EREA.

Lors des opérations de carte scolaire, sur instruction d'une note de service de la DGRH, certaines académies ont décidé, arbitrairement, de mettre fin aux missions de nuit assurées par les enseignants et de les remplacer par des assistants d'éducation (AED). Or, les AED ne sont pas formés aux besoins spécifiques de ces élèves et ne peuvent se substituer aux personnels spécialisés et formés pour ces missions éducatives difficiles. De plus, leurs contrats précaires et leurs bas salaires vont à l'encontre d'une certaine stabilité, pourtant nécessaire, dans l'internat. Il s'agit là d'une mesure d'économie réalisée au détriment des élèves d'EREA et des conditions de travail des personnels.

Ces transformations de postes, en cours depuis la rentrée dans l'académie de Grenoble, et annoncées dans les académies de Toulouse, Bordeaux, Lyon et Poitiers ont et auront des conséquences regrettables : turn-over important des assistants d'éducation, hausse des incidents et des incivilités... La dégradation des conditions d'accueil des élèves dans l'internat rejaillit sur l'ensemble de l'EREA, notamment en classe.

Les rectorats ont déterminé la façon dont ils allaient (ou non) appliquer ces instructions. C'est ainsi que les CTA (Comité Technique Académique) ont décidé entre janvier et mars du nombre de postes supprimés. 22 postes dans l'académie de Bordeaux, 14 dans l'académie de Toulouse, 12 dans l'académie de Poitiers... Dans cette dernière, se situe l'Erea F. Dolto où les PEE sont en grève depuis le 15 mars, suiviEs et soutenuEs par la majorité de l'équipe enseignante (PE, PLP) et par des agentEs. Leur lutte remarquable a été rejointe par les Erea de l'académie et illEs essaient de coordonner les luttes au niveau national. **Malgré les tentatives du rectorat de casser le mouvement, l'internat est donc fermé depuis un mois et demi, et des journées de grèves et d'actions sont régulièrement organisées et très suivies dans l'établissement. Des AED ont été recrutéEs pour remplacer les grévistes, un lycée voisin a été sollicité pour accueillir les internes, mais les collègues ont riposté en menaçant d'attaquer au TA et en durcissant leur mouvement. Jusqu'ici, toutes les manœuvres sont tombées à l'eau. Les collègues tiennent grâce à la caisse de grève, et au soutien de SUD Éducation.**

Depuis l'annonce de nouvelles suppressions, de nombreuses mobilisations départementales ont lieu : grève, reconductible ou pas, audience, courrier à la presse, interpellation d'élueEs, ...

Au niveau national, le SNUipp, le SNUDI-FO, la CGT-Educ'action, SUD Éducation demandent toujours à être reçus en audience et en urgence pour que soit retirée cette note de la DGRH et pour que soient maintenuEs des enseignantEs éducatRICES spécialiséEs et forméEs pour ces missions éducatives. Ceci implique la mise en place d'un plan de formation au CAPA-SH capable de répondre aux besoins des établissements. À cette situation précaire, il convient d'ajouter le non versement de l'ISAE aux PE éducatRICES, ce qui n'empêche pas la ministre de leur écrire pour leur annoncer l'augmentation de l'ISAE. Ni ISOE ni ISAE, double peine pour les PE d'EREA et de SEGPA.

La cogestion c'est fini !

Où pourquoi Sud Éducation Lorraine ne siègera plus en CCP concernant les AED surveillantEs et AESH.

Dans l'éducation nationale, les chefFES d'établissement ont plusieurs façons de sanctionner une personne leur posant problème : l'avertissement ou le

blâme. Lorsque la « faute » est jugée trop grave pour être sanctionnée directement par l'établissement, ou que le chefFES d'établissement se pose une « question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires entrant dans le champ de compétence [de la commission] »¹, autrement dit lorsque les chefFES d'établissement considèrent que les salariéEs ne sont pas compétentEs pour leur travail, illEs convoquent une commission consultative paritaire des personnels (CCP).

Cette instance n'est pas décisionnaire mais simplement consultative, donc sans pouvoir d'action, et ne donne un avis que sur deux sanctions : l'exclusion temporaire des fonctions sans salaire ou le licenciement pour faute, sans préavis ni indemnités de licenciement. En cas de licenciement, le salariéE est privéE pendant quatre mois de ses indemnités de chômage pour lesquelles illEs a cotisé. **Dans les deux cas la sanction touche directement les revenus du salariéE.** Quand on gagne entre 400 et 800 euros par mois, il est impossible de vivre sans salaire car on ne peut pas mettre d'argent de côté. La décision finale revient au supérieurE hiérarchique du salariéE qui suit, ou non, l'avis de la commission.

Les syndicats occupent la moitié des sièges de la commission. Lors des dernières élections professionnelles², SUD Éducation Lorraine a obtenu 15 % des voix et s'est vu attribuer un siège.

Si deux sièges sont vides lors de cette commission, aucun avis ne peut être rendu. Lors de la deuxième commission il n'y a plus de minimum pour rendre un avis et l'administration peut donc siéger sans la présence des syndicats.

Pendant ces commissions, l'Éducation nationale met les syndicats face au choix suivant : approuver le licenciement, l'option la plus souvent proposée, et donc trahir la défense des personnels, ou désapprouver le licenciement mais approuver, par défaut, la suspension temporaire des fonctions sans salaire.

Les syndicats se retrouvent lors de cette instance en situation de cogestion³.

L'administration vote en bloc. Elle écoute les syndicats, puis balaye d'un revers de main tous leurs arguments. Le fait de les consulter lui permet de rester « propre » aux yeux des salariéEs car l'avis a été rendu dans les règles (leurs règles).

Mais les syndicats existent pour défendre les travailleurSEs et obtenir des conditions de travail décentes. **Nous ne sommes pas dupes de l'hypocrisie de l'administration.**

Pour montrer notre désaccord, SUD Éducation Lorraine refuse de continuer à siéger dans cette instance. Comme cela a été fait les années précédentes **nous continuons l'accompagnement des personnes précaires et les rencontres avec le rectorat⁴ pour faire remonter les problèmes et faire pression sur eux.**

1 Arrêté du 27 juin 2011, titre I, chapitre III, article 19.

2 Élections ayant lieu tous les 4 ans. Les personnels votent pour un syndicat qui les représentera en CCP.

3 Gestion en commun d'un organisme.

4 Avec la CGT Educ'action.

« DANS L'INTERET DE L'ELEVE »

« Dans l'intérêt de l'élève », je ne fais pas grève parce que :

- Je n'ai pas fini mon programme ;
- Le bac est un dans un mois ;
- Je suis prof principale, je dois préparer les orientations avec les familles ;
- J'ai équipe éducative pour Tartempionne, et on a enfin réussi à réunir tous les partenaires ;
- J'ai été absent, illes ont eu 17 remplaçants, tu comprends, je ne peux pas les laisser ;
- On a une sortie prévue pile poil le jour de grève, c'est dommage mais déjà qu'illes ne sortent jamais ;
- J'ai un projet super intéressant avec 3 collègues qui va enfin les sortir de l'ignorance contre laquelle, moi, je me bats tous les jours ;
- Avec les ponts, c'est déjà super décousu, merci le mois de mai gryère ! si en plus je m'y mets... je n'arriverai jamais à les récupérer...

On a toutes de bonnes raisons de ne pas faire grève !

« Dans l'intérêt de l'élève », je n'use pas de mes droits syndicaux pour qu'illes ne soit pas mis en répartition.

« Dans l'intérêt de l'élève », j'accepte de participer à une réunion pendant la pause méridienne.

« Dans l'intérêt de l'élève », je fais ce que mon inspecteur ou ma cheffe d'établissement me dit de faire.

Et en ce moment, toujours « dans l'intérêt de l'élève », je ne participe pas au mouvement social contre la loi travail.

POURTANT,

Ces élèves aussi bien instruits soient-illes, se retrouveront sur le marché du travail, livrés - pour les plus chanceux - à des employeurs qui détiendront de nouveaux pouvoirs pour mieux les exploiter et jongler en toute légalité avec les stratégies et magouilles fiscales :

- Leur code du travail ne primera plus sur les accords d'entreprises ou de branches, autrement dit, plus de code du travail protecteur : des règles différentes dans chaque entreprise.
- Leur temps de travail sera soumis « au bon fonctionnement de l'entreprise » et modulable à souhait, par leur employeur.
- Illes pourront être licenciés dès que leur entreprise rencontrera la moindre difficulté, voire seulement une baisse de performance ; donc, le CDI ne signifiera plus « emploi stable et garanti » mais difficultés de trouver un logement, d'obtenir un crédit, bref, de construire sa vie.
- S'illes sont malades et que leur maladie nécessite une adaptation de leur poste de travail, leur employeur pourra les licencier s'illes considère avoir proposé un autre poste plus adapté ou s'illes arrive à prouver que la maladie est nuisible à un autre travailleur.

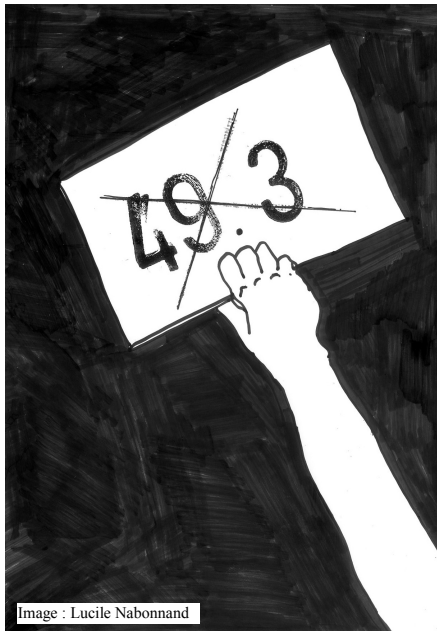


Image : Lucile Nabonnand

Ainsi, finalement, dans l'intérêt de nos élèves, donc des futurs travailleurs, soyons toutes en grève contre la loi El Khomri.

L'intérêt de nos élèves se joue, aussi, et maintenant dans la rue !

P comme pourris et S comme salauds⁵

Romain D. a 28 ans, il voudrait devenir acteur après avoir fait le cours Florent à Paris. Il filmait les manifestations depuis quelques jours, avec son matériel personnel.

Il est plongé en coma artificiel à l'Hôpital de la Pitié-Salpêtrière, a déjà subi une opération, et souffre d'un enfoncement de la boîte crânienne. Il a déjà subi une opération "lourde" dans l'unité de réanimation neurochirurgicale visant à résorber l'hématome qui s'est formé au niveau de son lobe temporal gauche. Les médecins s'attendent à ce qu'il souffre d'importantes séquelles neurologiques, quand il sera sorti du coma.

La police a récupéré la GoPro qu'il portait au moment de l'explosion de la grenade de désencerclement lancée par un fonctionnaire de la Compagnie d'Intervention (CI).

Le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve, le préfet de Police de Paris Michel Cadot et la directrice de l'IGPN Marie-France Moneger-Guyomarc'h, ont reçu sa famille un samedi matin.

Nous exprimons avec la plus grande force notre solidarité envers lui, ainsi qu'à sa famille et à ses proches.

Pas de justice, pas de paix.

FN pas fasciste ?

Au delà de cette bonne vieille gauche de droite qui délivre des interdictions individuelles de manifester, qui matraque à foison⁶, qui fait foncer ses flics en voiture sur des lycéens en grève et qui plonge des manifestants dans le coma à coup de grenade⁷, il est de bon ton de rappeler que la droite limite extrême n'avait pas fait mieux en son temps et fera sans doute pire à l'avenir.

N'empêche, il y en a une qui se frotte les mains et qui, tout en fustigeant le gouvernement, fait les pires déclarations qui soient. Donc ce vendredi 20 Mai, **Marine Le Pen aux idées rances, interviewée par Jean-Pierre Elkabbach sur Europe 1, prône ouvertement l'interdiction de toutes manifestations pendant l'état d'urgence.**

Du coup elle dépose le projet de la présomption de légitime défense des forces de l'ordre, en d'autre terme : les flics sont présumés avoir agi en légitime défense et c'est à « ceux qui contestent cet état de légitime défense de le démontrer ».

Et vu qu'elle fantasme l'état d'urgence permanent, ce sera no manif et feu à volonté sur tous les opposants. Carte blanche au fascisme avec le FN ! Et vive le patronat français.

Ne les laissons pas répandre leur violence et leur merde idéologique racistes. Aujourd'hui comme hier, combattons l'extrême droite (qu'elle soit au FN ou ailleurs).

⁵ La vidéo ici :

<https://www.facebook.com/taranisnews/videos/1737342393145941/>

Un bon article ici :

<https://paris-luttes.info/la-grenade-de-desencerclement-fait-5914>

⁶ http://www.lemonde.fr/police-justice/article/2016/06/02/loi-travail-violente-charge-policier-a-rennes_4931724_1653578.html

⁷ <https://paris-luttes.info/la-grenade-de-desencerclement-fait-5914?lang=fr>

AGENDA

Assemblée Générale SUD Éducation Lorraine :

L'année prochaine, à nouveau, sur temps de travail, sur ASA avec convocation. Contactez-nous.

Formations syndicales :

✓ **Prise en charge syndicale de l'égalité Femmes/Hommes**

→ 22 et 23 septembre 2016, 2 jours – Nancy

✓ **De nombreuses formations seront réitérées et/ou approfondies l'an prochain** (droits des personnels, santé et conditions de travail, antifascisme, classe coopérative et pédagogies alternatives, antihiérarchie...). Les dates de ces formations seront fixées prochainement. N'hésitez pas à consulter régulièrement le site de SUD Éducation Lorraine ici :

<http://sudedulor.lautre.net/>

Modalités pratiques sur notre site : <http://sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?rubrique77>

Congrès annuel de SUD Éducation Lorraine : quelques orientations

Le congrès annuel de notre syndicat académique s'est tenu les 26 et 27 mai 2016. Quelques extraits du texte d'orientation adopté :

« Nous nous projetons depuis plusieurs années dans une volonté d'expansion, tant dans l'audience que peut avoir SUD Éducation Lorraine que dans le nombre d'adhérentEs. Ces deux points nous paraissent à juste titre essentiels quant au développement de notre syndicat.

Cependant, et ça ne doit pas être contradictoire, nous militons à SUD Éducation en espérant être bousculéEs par des initiatives qui débordent les organisations syndicales.

Militer dans une organisation, à long terme, implique de longues périodes sans mouvements sociaux. Ce rythme nous inscrit souvent dans une sorte d'inertie et de routine où nous tentons de construire et de développer notre outil syndical. Il faut avoir conscience de cette routine pour ne pas s'y laisser enfermer. Le rythme des mobilisations peut parfois bousculer les organisations syndicales, nous y compris.

Le cadre organisationnel classique enferme bien des mouvements sociaux. Dès que la spontanéité du mouvement social déborde les organisations, il faut que SUD Éducation s'inscrive dans la popularisation de ce débordement. Et donc, entre autres, mettre de côté, temporairement, l'auto-construction et la conservation de l'outil. Le syndicat, le nôtre y compris, n'est qu'un outil destiné à être dépassé. En d'autres termes, la lutte prime sur l'appareil. »

« **Si notre syndicat n'est qu'un outil destiné à être dépassé, c'est parce que notre objectif est bien un changement radical de société. Notre syndicat, tout comme l'Union Syndicale Solidaires dont nous faisons partie, affiche une perspective clairement anticapitaliste. Ce système politique et économique où une petite minorité s'accapare le pouvoir et les richesses doit être combattu et renversé. Pour une société autogestionnaire et solidaire.**

C'est pourquoi notre moyen d'action privilégié est la lutte, de classe, par le biais de la grève générale notamment, les blocages économiques, les occupations. C'est pourquoi notre syndicalisme se doit de s'insérer activement dans le mouvement social. Toute notre activité, même lorsqu'elle en paraît éloignée, doit s'envisager à travers ce prisme. »

EN TRES TRES BREF

Les zeps qui disparaissent, les tuteurEs, les formateurEs, les chefEs, magistère, les réformes destructrices, les papiers par-ci, les paperasses par-là, les inspections qu'on pourrait/devrait refuser... TOUT t'exaspère ? Ça tombe bien, nous aussi : on n'en peut plus ! On n'est jamais de trop pour lutter... Contactez-nous, rejoins-nous !

La liberté syndicale est un droit fondamental.

éducation SUD Lorraine J'adhère !

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel :

Adresse mail :

Adresse professionnelle :

Catégorie :

Fonction exacte :

Classe Normale

Hors Classe

COTISATION - Barème indicatif selon les moyens de chacunE, la question financière ne doit pas être un obstacle :

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	Coût réel après crédit d'impôts de 66%
- de 600 €	6 €	2 €
+ de 600	15 €	5 €
+ de 750	27 €	9 €
+ de 900	45 €	15 €
+ de 1000	54 €	18 €
+ de 1100	64 €	21,33 €
+ de 1200	75 €	25 €
+ de 1300	88 €	29,33 €
+ de 1400	102 €	34 €
+ de 1500	117 €	39 €
+ de 1600	135 €	45 €
+ de 1700	153 €	51 €
+ de 1800	174 €	58 €
+ de 1900	192 €	64 €
+ de 2000	210 €	70 €
+ de 2100	230 €	76,66 €
+ de 2200	251 €	83,66 €
+ de 2300	272 €	90,66 €
+ de 2400	293 €	97,66 €
+ de 2500	315 €	105 €
+ de 2600	340 €	113,33 €
+ de 2700	364 €	121,33 €
+ de 2800	390 €	130 €
+ de 2900	416 €	138,66 €
+ de 3000	443 €	147,66 €
+ de 3100	472 €	157,33 €
+ de 3200	500 €	166,66 €
+ de 3300	530 €	176,66 €
+ de 3400	561 €	187 €
+ de 3500	593 €	197,66 €
+ de 3600 €	17,30 % du salaire mensuel	...

Paiement par chèque à l'ordre de SUD Éducation Lorraine et adressé à :

SUD Éducation – 4 rue de Phalsbourg – 54000 Nancy

Si vous choisissez de payer en plusieurs fois, envoyez tous vos chèques dès maintenant, tous datés à la date d'adhésion (en indiquant la date d'encaissement souhaitée au dos de chaque chèque).

Si vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique, merci de le signaler (n'oubliez pas d'indiquer le montant de votre cotisation !), et de joindre un RIB. Et de cocher :

Je souhaite régler par prélèvement automatique :

juste pour cette année en une fois

juste pour cette année en fois

avec reconduction automatique annuelle